



Pour une revalorisation indiciaire de toutes et tous sans contreparties !

Les concertations avec le ministère de l'Éducation nationale sur les augmentations de rémunération des enseignant·es CPE et Psy EN ont commencé mercredi et elles s'engagent bien mal !

L'enveloppe d'1,9 milliards en année pleine pour la partie socle c'est-à-dire sans contreparties, ne permet même pas de compenser l'inflation de cette année pour une majorité de personnels ! Elle reste notoirement insuffisante pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat de ces 20 dernières années et mieux rémunérer les missions existantes. Elle ne permet même pas de réaliser la promesse du candidat Macron (+10 % pour tous les personnels, sans contreparties, en janvier 2023) qui se confirme donc être une tromperie. **D'autre part, les personnels en-dehors des enseignant·es, CPE et psyEN ne sont pas concernés, alors même que les questions d'attractivité sont là aussi posées et que pour les plus basses rémunérations il y a un risque de paupérisation notamment les personnels catégories C, AED et AESH, donc beaucoup sont sous le seuil de pauvreté.**

Lors de la première réunion technique, les services du ministère ont présenté leurs hypothèses de travail sur le socle, sans jamais rien dire du pacte : en différant la présentation de ces mesures dont le gouvernement sait qu'elles vont accroître le mécontentement des personnels, le ministère cherche à jouer la montre, mais personne n'est dupe du stratagème ! **Les deux hypothèses s'inscrivent dans la suite du Grenelle, c'est-à-dire que l'augmentation de la rémunération des professeurs, CPE et PsyEN est envisagée principalement en reconduisant le dispositif de primes d'attractivité initié par le Grenelle, et non par le biais d'une refonte de la grille indiciaire.** En pleine mobilisation contre la réforme des retraites, alors que les primes n'entrent pas dans le calcul de la retraite, cette proposition a tout d'une provocation ! Certes, des évolutions positives se dessinent aussi sur un accès facilité aux derniers échelons ou encore sur les reprises d'ancienneté au moment de la titularisation.

Aucune des deux hypothèses de travail présentées sur la revalorisation salariale immédiate ne sont acceptables : dans la première hypothèse, seule une partie des collègues toucheraient une prime, en oubliant la revalorisation immédiate de tous les collègues qui sont dans la 2ème moitié de leur carrière et qui ont déjà été oubliés dans le quinquennat précédent ! Dans la deuxième l'enveloppe dédiée serait répartie entre tous les collègues, de tous les grades dans une forme de gestion de la pénurie . Nous sommes loin de la réalité d'une « revalorisation » pour toutes et tous !

Les organisations FSU, SE-UNSA, FNEC FP FO, CGT Educ'action et Sud Education dénoncent l'insuffisance des mesures pour la partie socle des discussions salariales. Ces propositions ne sont pas à la hauteur des attentes des personnels ni de la gravité de la situation : le déclassement salarial que connaissent nos professions a des conséquences graves et structurelles. Comme l'ont montré les derniers chiffres, les inscriptions aux concours sont toujours très, trop basses, le nombre de démissions et de ruptures conventionnelles augmentent, et l'état d'épuisement de la profession est objectivé par des données institutionnelles. Dans ces conditions, se limiter à des mesures ponctuelles, sous forme de primes, qui ne permettent même pas de rattraper les pertes de ces dernières années ne constitue pas la réponse promise et attendue par les personnels,

Nos organisations exigent des mesures salariales sans contreparties qui concernent tous les collègues, début, milieu et fin de carrière. Elles dénoncent aussi la logique du Pacte, synonyme de travailler plus pour gagner plus. Le pacte est une réponse provocatrice aux légitimes revendications de revalorisation salariales et qui va aggraver les inégalités femmes/hommes. Dans notre secteur, féminisé à hauteur de 73%, c'est particulièrement scandaleux !

Cette politique salariale relève du mépris ! Elle est très loin des attentes des personnels (revalorisation de la valeur du point d'indice, rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, réduction des inégalités femmes/hommes...) Nos organisations rappellent que dans ce contexte de conditions salariales dégradées, la réforme des retraites apparaît comme la provocation de trop.

Nos organisations rappellent qu'elles s'inscrivent pleinement dans la mobilisation en cours contre la réforme des retraites. Elles appellent les personnels à amplifier les mobilisations et les actions de grève dans le mouvement social sur les retraites, notamment le 31 janvier. Elles se reverront la semaine prochaine.

A Paris, le 30/01/2023